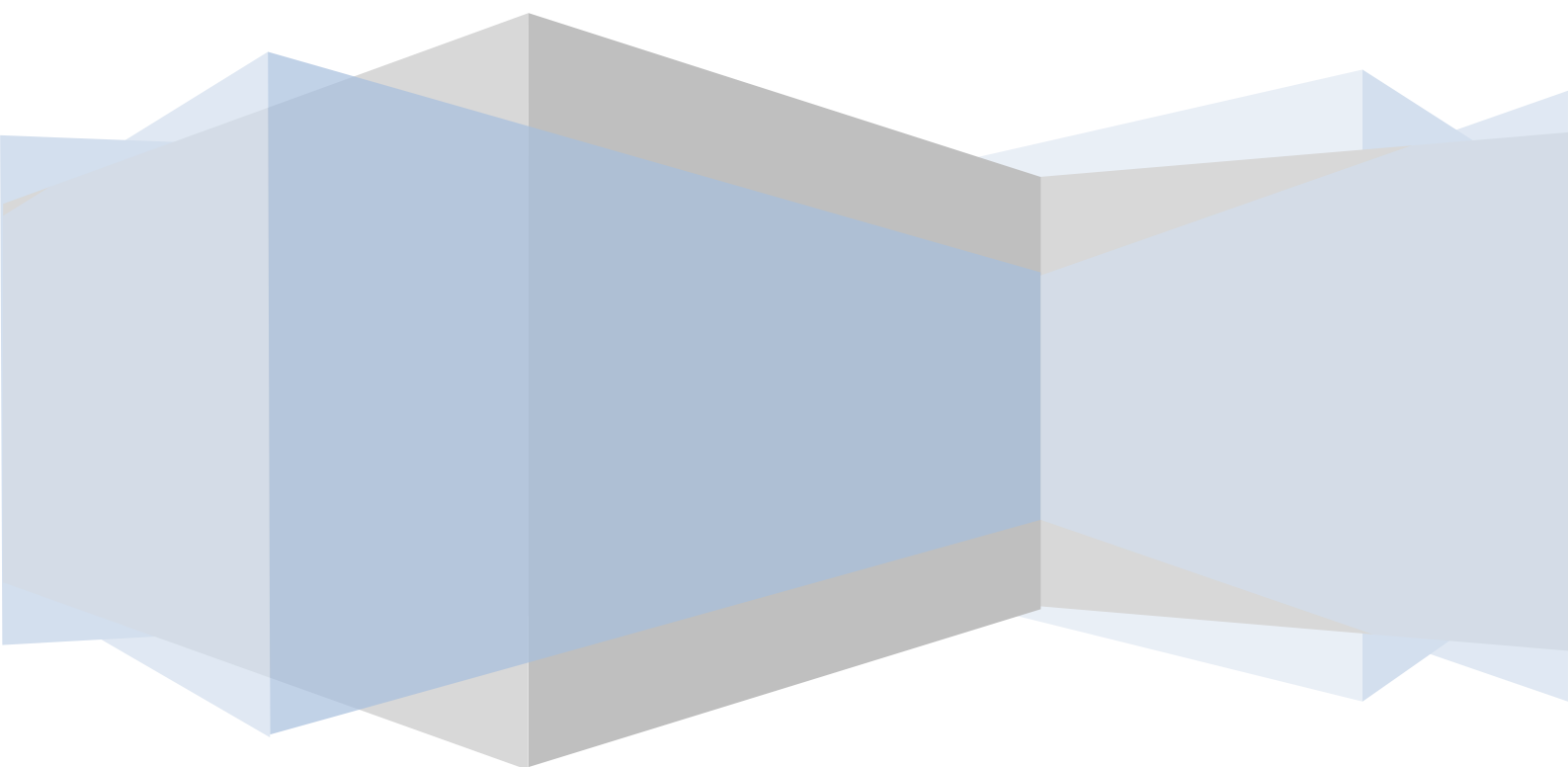


Journées « Pratiques artistiques et handicap »

4 et 5 novembre 2016

Chaumont



Journées « Pratiques artistiques et handicap »

Vendredi 4 et samedi 5 novembre 2016 à Chaumont

Compte-rendu

Introduction



L'accessibilité aux pratiques et à la création artistiques est aujourd'hui un enjeu partagé, pour les politiques sociales et culturelles, dix ans après la loi de 2005 « Égalité des droits et des chances, participation et citoyenneté des personnes handicapées » qui reconnaît l'accès aux loisirs et à la culture comme faisant partie des besoins essentiels à l'existence pour les personnes handicapées.

Le Syndicat mixte du Pays de Chaumont, Arts Vivants 52, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, le Conseil départemental et la Ville de Chaumont ont ainsi organisé deux journées professionnelles sur la thématique des pratiques artistiques et du handicap.

À travers ces journées professionnelles, les conférences, tables rondes et ateliers de pratique artistique, ont permis aux participants de se rencontrer, d'échanger, d'identifier les ressources de leur territoire, et de faire naître des projets de partenariats sur le territoire haut-marnais en faveur de l'accès des personnes en situation de handicap à la culture.

Programme des deux journées

Vendredi 4 novembre 2016

9 h 00 // Accueil

9 h 30 // Mot d'accueil par :

- Élisabeth Robert-Dehault, conseillère départementale et présidente d'Arts Vivants 52
- Patrick Genevaux, directeur de la Direction de la solidarité départementale au Conseil départemental de la Haute-Marne
- Stéphanie Navarro, chargée de mission Culture et animation territoriale au Syndicat mixte du Pays de Chaumont

9 h 45 - 11 h 00 // Conférence sur l'accessibilité par André Fertier (CEMAFORRE, Pôle Européen de l'accessibilité culturelle) Suivi d'un temps d'échange avec la salle

11 h 00 // Pause

11 h 15 - 11 h 45 // Présentation des ressources et des acteurs départementaux du handicap par Christine Selski (Directrice de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Haute-Marne)

11 h 45 - 12 h 15 // Présentation des dispositifs de l'État en matière de culture et santé (appels à projet Culture et Santé) par Frédérique Petit (Conseillère éducation artistique et culturelle, DRAC Grand Est)

12 h 15 // Temps d'échange avec la salle

12 h 30 // Repas

14 h – 15 h 30 // Ateliers d'échanges :

- **Atelier 1** - *Vers une meilleure compréhension des handicaps*
- **Atelier 2** - *Conception et mise en œuvre de partenariats entre structures médicosociales ou hospitalières et établissements culturels*
- **Atelier 3** - *L'enseignement musical pour les personnes en situation de handicap*
- **Atelier 4** - *Les nouvelles technologies au service de l'accessibilité culturelle et des pratiques artistiques*

16 h 00 - 16 h 30 // Restitution des échanges

20 h 30 // Soirée spectacle au Nouveau Relax de Chaumont : « Dés-Idoles » d'Olivier Tchang Tchong, Compagnie Queen's Pig, avec le Centre d'Activité de Jour de LADAPT-Paris (association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées)

Samedi 5 novembre 2016

9 h 00 // Accueil

9 h 15 // Mot d'accueil par Catherine Pazdzior, adjointe déléguée à la vie sociale, Ville de Chaumont

9 h 30 - 10 h 45 // Présentation de « Résonance Contemporaine » (Bourg-en-Bresse, Pôle ressources départemental et régional musique contemporaine et culture et handicap), et des Percussions de Treffort par Alain Goudard, directeur artistique. Suivi d'un temps d'échange avec la salle

10 h 45 // Pause

11 h 00 - 12 h 15 // Présentation d'« Itinéraires singuliers » (Dijon, Pôle ressources régional « Arts, Cultures, Santé et Handicaps ») par Patricia Aguera, directrice. Suivi d'un temps d'échange avec la salle

12 h 30 // Repas

14 h 00 - 15 h 30 // Ateliers mixtes de pratique artistique, mêlant personnes en situation de handicap et personnes valides :

- *Atelier danse avec Aurore Castan-Aïn (Compagnie Kalijo)*
- *Atelier percussions avec Alain Goudard (Les Percussions de Treffort)*
- *Atelier chant choral avec Joëlle Lambert-Kiffel*
- *Atelier théâtre avec Olivier Tchang Tchong (Compagnie Queen's Pig)*

16 h 00 - 17 h 00 : Restitution et conclusion des journées avec la participation d'Olivier Tchang Tchong

Et tout au long des deux journées :

- stand de ressources documentaires et pédagogiques par Les Silos et la MAIF
- exposition « Extraordin'art »



Le cadre général de l'accessibilité culturelle

Intervenant : André FERTIER, Président de CEMAFORRE, pôle européen de l'accessibilité culturelle

Enjeux

André Fertier commence par rappeler les enjeux de l'accessibilité culturelle :

- une question de dignité humaine pour les personnes handicapées, qui doivent être reconnues comme des êtres de culture au même titre que les personnes valides ;
- l'accessibilité à la culture comme droit fondamental humain ;
- une question de déontologie pour les professionnels de la culture : devoir et pouvoir accueillir tout le monde ;
- l'importance de la culture en elle-même, au cœur du vivre ensemble ;
- l'accès aux loisirs et à la culture comme préalables à une bonne intégration scolaire et professionnelle.

L'accessibilité, définition

Le concept d'accessibilité consiste à prendre en compte tout le monde, et à **éliminer toutes les barrières éventuelles**. Ces barrières peuvent être d'ordre sensoriel, cognitif, physique, mais aussi financier, social, ou même représentationnel (l'image que l'on peut se faire d'une institution par exemple).

André Fertier rappelle que ce travail de réflexion et de mise en œuvre de l'accessibilité d'un objet, d'une prestation, doit se faire avec les personnes en situation de handicap, dans **une logique de co-construction** : « **Rien pour nous sans nous** ».

L'accès à une pratique culturelle repose ainsi, pour tous, sur **une chaîne d'acteurs et d'actions** : l'accès à l'information, aux moyens de transport, à des moyens physiques, psychologiques et/ou financiers. Pour les personnes handicapées, ces mêmes besoins sont parfois couplés à des besoins en compensation particuliers (information ou médiation spécifiques, aides techniques, moyens de transport adaptés, aides humaines, ...) qui ont un coût nécessitent une prise en charge spécifique.

L'information sur l'offre accessible joue un rôle fondamental : **la présence et la fiabilité de l'information** sont des critères de base pour les personnes en situation de handicap. En effet, il s'agit d'éviter qu'une personne handicapée ayant choisi de se déplacer ne soit déçue par l'absence d'accueil ou que l'absence d'information soit un frein à la démarche culturelle.

Les exigences légales

L'accès à la culture fait partie des droits humains fondamentaux. L'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme indique que « Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts... »

De nombreux textes rappellent que les personnes handicapées et âgées en perte d'autonomie doivent bénéficier de ces droits, et viennent préciser leurs modalités d'application, notamment l'article 30 de la Convention de l'ONU de 2006 relative aux droits des personnes handicapées, des textes au niveau européen et, en France, la loi « handicap » du 11 février 2005.

Cette loi de 2005 comporte plusieurs décrets qui renforcent les droits culturels des personnes en situation de handicap. L'accès à la culture y est reconnu comme faisant partie des besoins essentiels à l'existence, ouvrant droit à des compensations (aides humaines, techniques et financières).

Les établissements recevant du public (ERP), dont les structures culturelles, et les prestations doivent être accessibles aux divers types de handicap comme pour les personnes valides, ou « une qualité d'usage équivalente ».

André Fertier évoque la difficulté parfois de mesurer cette « qualité d'usage équivalente » concernant les prestations et les services. Pour rappel, la loi de 2005 prévoit la mise en accessibilité de tous les ERP au 1^{er} janvier 2015, mais cela concerne uniquement le bâti et non les prestations...

Depuis les années 2000, la politique du droit d'accès à la culture pour les personnes handicapées a été affirmée, avec le développement des emplois-jeunes, la mise en place de référentiels « Culture/Handicaps », et la création de la Commission nationale Culture et Handicap, qui ont accéléré la prise de conscience et la mobilisation des opérateurs culturels et de leurs organismes de tutelle.

La France est riche d'un tissu dense d'établissements culturels publics, de programmes et de dispositifs (à différentes échelles territoriales) pour la lutte contre les exclusions culturelles.

Difficultés

Des études montrent que de très nombreuses personnes atteintes de handicaps lourds, de problèmes de santé, ou de perte d'autonomie ne peuvent accéder que très rarement, en toute égalité avec les autres, aux pratiques culturelles ou artistiques publiques. Ces citoyens dépendent aujourd'hui d'**initiatives individuelles clairsemées**, du bénévolat, d'appels à projets, et ne profitent presque jamais de l'offre culturelle relevant des services publics. Les responsabilités des services publics des loisirs et de la culture, et de leurs professionnels, sont transférées vers des professionnels médicaux, paramédicaux, sociaux et des bénévoles (la plupart de ces intervenants n'ont eu aucune formation sur les pratiques culturelles et artistiques, et ne bénéficient pas de conditions techniques appropriées).

Dans les institutions sanitaires et médico-sociales, **le projet de soin prévaut sur le projet de vie**. La personne se voit réduite à sa maladie, à son handicap, et destituée de sa citoyenneté sur le volet culturel.

Plus généralement, on note une **disparité des dotations budgétaires, des projets culturels**, des visions entre action culturelle, artistique et pratiques thérapeutiques, des agences régionales de santé (ARS) et des institutions sanitaires, médico-sociales, pénitentiaires et sociales, sur ce domaine de l'accès aux loisirs et à la culture, et une disparité des politiques publiques de la culture selon les collectivités et les établissements, en ce qui concerne l'organisation de **la mobilité du service public pour en garantir sa continuité**.

Les professionnels de la culture dans les domaines du tourisme, des musées ou des bibliothèques, se sont mobilisés pour développer des savoir-faire en accessibilité (aides techniques, nouvelles technologies, etc.).

Ceux du secteur artistique, à part quelques rares exceptions, travaillent rarement sur l'accessibilité et la promotion des droits culturels pour les personnes en situation de handicap. De ce fait, ces personnes ont accès essentiellement à des « ateliers » (André Fertier relève cette dénomination fréquente, par opposition à des « cours »), pouvant s'apparenter à des « ghettos ». Parfois, des créations artistiques sont accessibles, mais l'enseignement dans des conservatoires (avec un cursus adapté, des méthodes d'apprentissage spécifiques) reste peu globalement peu accessible ou organisé.

Constats

Quelques constats sont posés par André Fertier :

- un problème fréquent d'équité entre personnes valides et personnes en situation de handicap par la **difficulté à garantir la continuité du service public** ;

Il existe une disparité des dotations budgétaires, des projets culturels, des visions entre action culturelle, artistique et pratiques thérapeutiques, des agences régionales de santé (ARS) et des institutions sanitaires, et médico-sociales, sur le domaine de l'accès aux loisirs et à la culture, et une disparité des politiques publiques de

la culture selon les collectivités et les établissements, en ce qui concerne l'organisation de la mobilité du service public pour en garantir sa continuité.

- la nécessité de ne pas mélanger « **art-thérapie** » et « **pratique artistique** » ;

Les personnes en situation de handicap sont souvent regroupées au sein d'« ateliers », en vue de leur fournir des prestations qui ne sont qu'occupationnelles, avec des intervenants moins formés que ceux proposés aux élèves valides. Ces activités créent la confusion au niveau des plus hautes autorités entre « projet de soin » et « projet de vie ». Le projet de soin prévaut sur la notion de projet de vie, réduisant ainsi les personnes à leur handicap ou à leur maladie au détriment du respect de leur citoyenneté et de leurs droits culturels.

Solutions

Il apparaît nécessaire de travailler sur une **politique culturelle inclusive**, et de ne pas envisager une démarche d'accès à la culture avec une logique de projet, mais plutôt sur **des offres pérennes**.

Pour mieux coopérer en ce sens, il est nécessaire également que chacun ait son rôle et de **clarifier les missions de chaque partenaire**.

Il serait souhaitable de lancer des travaux sur la reconnaissance des statuts des différents handicaps dans les structures culturelles publiques, ainsi que sur les référents « culture » dans le domaine médico-social, et de travailler sur l'élaboration de plusieurs référentiels :

- un **référentiel de formation** à l'accompagnement social aux activités culturelles et de loisirs, l'un pour les auxiliaires de vie, l'autre pour leurs encadrants ;
- un **référentiel d'accessibilité des services publics** de la culture ;
- un référentiel pour **instaurer des conseils territoriaux d'accessibilité à la culture**, qui formeraient un cadre de conventionnement pérenne pour le service public de la culture.

Les ressources et les acteurs départementaux du handicap en Haute-Marne

Intervenante : Christine SELSKI, Directrice de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Haute-Marne

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Chaque département possède une MDPH.

Les MDPH sont créées sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP), elles associent en effet le Conseil Départemental, l'État, les organismes locaux d'assurance maladie et d'allocations familiales et les représentants des personnes handicapées.

Il s'agit de mutualiser au sein d'un même établissement les compétences institutionnelles concernant les personnes handicapées et leur représentation.

Les missions de la MDPH sont :

- l'évaluation du handicap et l'accompagnement pour l'accueil de l'enfant handicapé à domicile ou pour sa scolarité ;
- l'insertion professionnelle, pour les adultes ;
- les aménagements du domicile ou du cadre de travail nécessaires au plein exercice de la citoyenneté et de la capacité d'autonomie ;
- les aides de toute nature ou l'orientation vers les institutions qui permettent à la personne de vivre en milieu ordinaire ou adapté.

La MDPH devient interlocuteur unique des personnes handicapées (enfants et adultes) pour :

- l'accès aux droits et prestations (la reconnaissance du handicap et le plan de financement de la compensation du handicap) ;
- l'accès à tous les appuis pour la scolarité, la formation, l'emploi et l'orientation vers les établissements.

La MDPH gère chaque année plus de 5 000 dossiers, chaque dossier correspondant à une personne ayant des besoins. Plus de 1 570 personnes sont prises en charge en établissements spécialisés en Haute-Marne. Les établissements et services décrits ci-après accompagnent ces personnes vers la vie en société, dont les activités artistiques et culturelles.

Les ressources et les acteurs départementaux - Pour les enfants

1. Les IME - Instituts Médico-Éducatifs

Les Instituts Médico-Éducatifs (IME) ont pour mission d'accueillir des enfants et adolescents handicapés atteints de déficience intellectuelle, quel que soit le degré de leur déficience.

Il existe 7 IME en Haute-Marne, qui prennent en charge environ 320 enfants et adolescents atteints de déficiences intellectuelles, de polyhandicaps ou d'autisme.

L'objectif est de leur dispenser une éducation et un enseignement spécialisés prenant en compte les aspects psychologiques et psychopathologiques ainsi que le recours à des techniques de rééducation.

Dans le département, 5 organismes gèrent les IME : la Fondation Lucy Lebon, l'ADASMS (*Association Dervoise d'Action Sociale et Médico-Sociale*), le Bois l'Abbesse, l'ADPEP (*l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public*), et l'UGECAM (*Union pour la Gestion des Établissements des Caisses d'Assurance Maladie*)

Exemple de l'IME Val de Suize à Brottes

L'IME Val de Suize à Brottes est géré par l'UGECAM et prend en charge des enfants à partir de 6 ans et jusqu'à 20 ans, en internat, en semi-internat ou à domicile au titre du SESSAD (Service d'éducation spéciale et de soins à domicile). 132 enfants ou adolescents sont ainsi pris en charge pour leur scolarité, leurs soins, et les activités de la vie quotidienne ou de la vie en société.

2. Les ITEP - Instituts Éducatifs, Thérapeutiques et Pédagogiques

Les Instituts Éducatifs, Thérapeutiques et Pédagogiques (ITEP) sont des structures médico-sociales accueillant des enfants et adolescents qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment les troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

Ils conjuguent au sein d'une même équipe institutionnelle des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques. Les ITEP tentent ainsi d'inverser le processus handicapant dans lequel les enfants et adolescents aux potentialités intellectuelles et cognitives intactes, sont engagés.

L'enseignement est dispensé soit au sein de l'établissement lui-même par des enseignants spécialisés, soit en scolarisation à temps partiel dans des classes ordinaires ou spécialisées, d'établissements scolaires proches, avec l'appui des professionnels de l'ITEP.

En Haute-Marne, 6 établissements accueillent en internat ou en demi-pension 106 enfants qui ont principalement des troubles du comportement.

Dans le département, les ITEP sont gérés par la Fondation Lucy Lebon et par l'ALEFPA (Association Laïque pour l'Éducation, la Formation, la Prévention et l'Autonomie).

3. Les SESSAD - Services d'Éducation et de Soins Spécialisés À Domicile

Les Services d'Éducation et de Soins Spécialisés À Domicile (SESSAD) accompagnent dans leur environnement naturel des enfants et des adolescents porteurs d'une déficience mentale, atteints d'autisme ou de troubles apparentés, ou polyhandicapés. Les SESSAD interviennent à domicile et au sein des établissements auprès d'enfants et adolescents handicapés scolarisés en milieu ordinaire ou dans un dispositif d'intégration collective.

Ils ont pour mission d'apporter en lien avec la famille et les partenaires concernés, un soutien et un accompagnement personnalisé à l'intégration scolaire et à l'acquisition de l'autonomie des jeunes handicapés.

En Haute-Marne, 146 enfants sont pris en charge dans 7 SESSAD.

4. La scolarité des enfants en situation de handicap

Selon les incidences du handicap, les enfants poursuivent une scolarité dans les établissements publics de l'Éducation Nationale ou dans les établissements privés, en classe dite « ordinaire » ou en classe ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire). Les ULIS sont des classes spécialisées pour 12 élèves maximum.

Si les incidences du handicap sont trop lourdes (polyhandicap par exemple), les enfants sont pris en charge pour un moment de scolarité ou d'activité au sein de l'établissement spécialisé. Des unités d'enseignement existent en IME ou en ITEP.

Les ressources et les acteurs départementaux - Pour les adultes

Il existe plusieurs structures qui accueillent, accompagnent et prennent en charge des adultes :

- Foyers de vie et Foyers d'hébergement
- Foyers d'accueil médicalisé
- Maisons d'accueil spécialisé
- ESAT pour la partie insertion professionnelle avec son Foyer d'hébergement si besoin
- SAVS et SAMSAH (services d'accompagnement)

1. Les Foyers de vie

Les Foyers de vie accueillent des personnes adultes dont le handicap ne permet pas ou plus d'exercer une activité professionnelle, y compris en milieu protégé, mais qui bénéficient cependant d'une autonomie suffisante pour se livrer à des occupations quotidiennes. Ces personnes ont besoin d'une assistance pour certains actes de la vie quotidienne, et surtout de surveillance et de stimulation.

Les Foyers de vie proposent un hébergement, accompagné d'activités ludiques, éducatives ainsi que d'animations sociales. Toutes les activités ont un point commun : tendre à une certaine qualité de vie, permettant à chaque résidant d'évoluer dans un cadre rassurant.

L'organisation d'activités de loisirs fonctionne chaque jour : arts plastiques, cuisine, création, etc. et des activités sont également organisées le soir et les week-ends.

Trois associations ont la gestion des foyers de vie en Haute-Marne : l'association Le Bois l'Abbesse (qui gère aussi un foyer d'hébergement rattaché à un ESAT sur Saint-Dizier), l'APAJH qui gère aussi deux foyers d'hébergement rattachés à deux ESAT (Froncles et Breuvannes), l'APEI (Association de Parents d'Enfants Inadaptés).

2. Les Foyers d'hébergement et les ESAT

Les Foyers d'hébergement pour adultes handicapés accueillent, en fin de journée et en fin de semaine, des personnes handicapées. Ces personnes travaillent soit en milieu ordinaire, dans un établissement ou dans un service d'aide par le travail (ESAT), ou dans une entreprise adaptée.

Les 6 ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) du département visent la réinsertion sociale et professionnelle des adultes handicapés. Ils proposent des activités professionnelles protégées, accompagnées d'un soutien médical et social, si la personne est dans l'impossibilité de travailler dans un autre cadre. Le travail est adapté selon le handicap.

L'accès à l'autonomie et l'intégration sociale sont les deux principaux rôles de ces foyers d'hébergement. Ainsi l'équipe éducative propose de participer à différentes activités sportives, artistiques ou culturelles.

3. Les Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM)

Les Foyers d'Accueil Médicalisés ont pour mission d'accueillir des personnes handicapées physiques, mentales (déficients intellectuels ou malades mentaux handicapés) ou atteintes de handicaps associés dont la dépendance totale ou partielle les rend inaptes à toute activité professionnelle et nécessite l'assistance d'une tierce personne pour effectuer la plupart des actes essentiels de la vie courante ainsi qu'une surveillance médicale et des soins constants. Il s'agit donc à la fois de structures occupationnelles et de structures de soins.

Les FAM assurent de manière permanente des activités de vie sociale, sportive, culturelle en adéquation avec l'autonomie de la personne (comme les foyers de vie, mais avec un accompagnement plus conséquent si nécessaire). La partie médicale et les soins sont plus importants en FAM qu'en foyer de vie, compte tenu des pathologies prises en charge, comme l'autisme par exemple.

Dans le département, l'association Le Bois l'Abbesse et l'APEI sont en charge de la gestion de 2 FAM, pouvant accueillir 30 adultes autistes à Saint-Dizier et Saint-Blin.

4. Les Maisons d'Accueil Médicalisés (MAS)

Les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) sont des établissements médico-sociaux destinés à accueillir des personnes adultes atteintes d'un handicap intellectuel, moteur ou somatique grave, ou gravement polyhandicapées, qui nécessitent une surveillance médicale et des soins constants.

Les MAS proposent trois modalités d'accueil : l'accueil permanent, l'accueil de jour et l'accueil temporaire.

Elles assurent l'hébergement et les besoins de la vie quotidienne, l'aide et l'assistance constante nécessaire, les soins médicaux et paramédicaux et les activités occupationnelles, d'éveil, d'épanouissement, d'animation et l'ouverture à la vie sociale et culturelle.

Ce sont 140 personnes lourdement handicapées qui sont prises en charge dans les 2 MAS de Haute-Marne (à Saint-Dizier et à Andelot), structures gérées par l'ARS (Agence Régionale de Santé) et la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie).

5. Les Groupes d'Entraide Mutuelle (GME)

Les Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) sont au nombre de 3 sur le département, implantés à Langres, Chaumont et Saint-Dizier.

Ils accueillent des adultes en situation de fragilité psychologique. Ce sont des lieux de rencontres, d'échanges, et d'activités.

Le GEM est une association d'usagers adhérents, qui organise des activités sportives et de loisirs, des activités artistiques, des sorties culturelles, etc.

6. Les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et les Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)

Les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) sont répartis sur tous le territoire haut-marnais. Ils s'adressent à des personnes majeures orientées par la Commission des droits à l'autonomie des personnes handicapées.

Les SAVS ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de liens familiaux, sociaux, professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. Ils proposent des visites à domicile, des accompagnements dans les démarches administratives, l'organisation d'activités extérieures voire, dans certaines cas, des soins à domicile.

Les SAMSAH accompagnent les adultes handicapés dans la vie quotidienne et sociale, comme les SAVS, mais proposent en plus un soutien pour la prise en charge des soins et de la santé, avec une équipe médicale adaptée.

La Commission des droits à l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)

Au sein de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne handicapée, sur la base de l'évaluation réalisée par l'équipe pluridisciplinaire et du plan de compensation proposé. Cette Commission est notamment compétente pour apprécier le taux d'incapacité de la personne handicapée, attribuer la prestation de compensation, reconnaître la qualité de travailleur handicapé, se prononcer sur les mesures facilitant l'insertion scolaire, etc.

La Commission des Droits et de l'Autonomie de la MDPH 52 est composée de :

- 7 associations de personnes en situation de handicap
- une association représentant les parents d'élèves
- une association désignée par l'ancien CDCPH (Comité Départemental Consultatif des Personnes Handicapées) remplacé prochainement par le Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie.

Les associations composant la CDA sont les suivantes :

- l'association Trisomie 21 ;
- l'APAJH (Association des Personnes Adultes et Jeunes Handicapés) départementale gestionnaire des tutelles ;
- l'APEI (Association de Parents d'Enfants Inadaptés)
- TEDALI (Troubles Envahissants du Développement Autisme, Loisirs, Intégration)
- l'API (Association des Personnes Invalides)
- l'UNAFAM (*Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques*)
- l'association « Bouge ton regard »
- la PEEP (Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public)
- l'APF (Association des Paralysés de France)

Les pratiques artistiques pour les usagers et résidents des structures médico-sociales en Haute-Marne

Festival « Bric et Broc » à Chaumont

L'UGECAM Nord-Est et l'IME du Val de Suize organise le Festival « Bric et Broc », festival régional de théâtre en milieu spécialisé. Pour sa dixième édition, ce festival a réuni cette année 150 comédiens issus de 15 établissements spécialisés de plusieurs régions de France. (Champagne-Ardenne, Bourgogne, Franche-Comté, Île de France).

Ce festival met en lumière la fragilité, l'imaginaire et la sensibilité d'acteurs différents à travers le théâtre, la danse et les arts plastiques.

Unité d'enseignement « À l'art rencontre des œuvres » à l'ITEP de Montigny-le-Roi

L'ITEP de Montigny-le-Roi accueille des enfants et adolescents présentant des difficultés psychologiques dont l'intensité et les troubles du comportement perturbent gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. L'équipe pédagogique de l'ITEP a remarqué que les enfants et les adolescents ne comprenaient pas toujours l'implicite dans les œuvres d'art ou la littérature. Il était nécessaire de définir ensemble comment leur permettre un accès à une véritable création artistique, littéraire, plastique, théâtrale, chorégraphique, musicale

Le parcours d'éducation artistique et culturelle, tel qu'il a été construit par l'ITEP et son équipe s'appuie sur un partenariat avec des artistes afin de permettre à chaque élève d'aborder, dans leur diversité, les domaines des arts et de la culture, tout en valorisant les activités auxquelles il prend part.

C'est ainsi que cette équipe a construit son projet d'unité d'enseignement « À l'art rencontre des œuvres », qui a permis à l'équipe pédagogique de travailler jusqu'en juin 2015 avec Faustina Fiore, auteure jeunesse, traductrice de livres pour enfants.

Les enfants, l'équipe pédagogique de l'ITEP, un éducateur et la documentaliste du Collège Camille Flammarion de Montigny-le-Roi ont mis en place des ateliers d'écriture qui ont permis la création de deux livres : l'album « (im)possibilités, rêverie et bêtises » écrit par les plus jeunes de la classe interne, et le récit épistolaire « Lettres de Seelenheim » imaginé par les plus grands.

Les enfants de l'ITEP ont inspiré à une autre auteure, Anne Mulpas, le roman « Big Big Boss » paru en 2014. En 2017, l'auteure accompagnera les jeunes de l'ITEP à l'écriture d'un carnet de voyage, sur l'idée d'une cartographie, de territoires intérieurs et extérieurs avec l'idée d'aboutir une publication et une vidéo.

Un autre projet partenarial a été mis en place avec Delphine Aubry, plasticienne, qui a animé des ateliers de papier mâché pour aboutir à la création de « Drôles de Bestioles ».

Suite à cet atelier de papier mâché, un livre a été publié en juillet 2016 collectant l'histoire de la vache, du chien-loup, du gorille, du cerf et du lapin. Cette action a été particulièrement positive tant dans la création de leur animal par les enfants que dans la rencontre humaine avec l'artiste.

En 2017, un autre projet verra le jour, autour de la création d' « Abécédaires ».

À noter que le chorégraphe et danseur hip hop Nadjib Takhmi interviendra pour animer un atelier de danse bimensuel à l'ITEP en 2017.

Exposition itinérante « EXTRAORDIN'ART »

Les établissements sociaux et médico-sociaux de Haute Marne ont organisé une exposition itinérante « EXTRAORDIN'ART » sur le thème « La nature dans tous ses états ».

Les œuvres présentées ont été réalisées par des adultes ou des enfants en situation de handicap, de manière individuelle ou collective, et utilisant divers matériaux.

Plusieurs de ces œuvres sont exposées à la Salle Niederberger dans le cadre de ces journées professionnelles « Pratiques artistiques et handicap ».

Ateliers musique en foyers de vie, foyers d'hébergement et ESAT APAJH

Un atelier musique est commun pour les foyers d'hébergement, foyers de vie, ESAT APAJH de Froncles et Breuvannes. L'animation est assurée par un intervenant extérieur (animateur musical) et par un animateur et un moniteur éducateur du Foyer d'Hébergement de Froncles, un moniteur éducateur du Foyer d'Hébergement de Breuvannes, un AMP (aide médico-psychologique) du Foyer de Vie de Breuvannes.

Cette activité sensibilise 17 personnes en situation de handicap. Sur l'année 2015, cela représente plus de 450 séances de musique.

Activités théâtre et danse dans les foyers de vie et d'hébergement de Breuvannes

Au Foyer de Vie de Breuvannes, une animation théâtre est effectuée par un Moniteur Éducateur et un Éducateur Spécialisé. Cette activité sensibilise 6 à 7 personnes en situation de handicap.

Le Foyer d'Hébergement de Breuvannes a mis en place une animation en danse, effectuée par une Monitrice Éducatrice qui sensibilise 6 à 7 personnes (14 séances en 2015).

Autres activités artistiques

Des activités artistiques sont régulièrement mises en place dans les foyers de vie, foyers d'hébergement et SAVS. Le nombre de participants est fluctuant. En 2015, cela représente 14 séances au SAVS de Froncles, 48 au foyer de vie Breuvannes, 34 au foyer d'hébergement de Froncles et 10 au foyer d'hébergement de Breuvannes.

Atelier d'échanges n°1
« Vers une meilleure connaissance des handicaps »

Intervenantes : Estelle BLANCHARD, Présidente de l'association TEDALI ; Véronique CHARPENTIER, Présidente de l'association « Bouge ton regard » ; Johann CLERC, conseiller municipal de la Ville de Chaumont délégué à l'accessibilité ; Christine SELSKI, Directrice de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Haute-Marne

Participants :

Isabelle CHRISTOPHE, Enseignante artistique à l'École municipale de musique de Langres

Véronique COUSIN, Présidente de l'association Noire Pointée

Florence FAVRAU, Enseignante artistique au Conservatoire à Rayonnement Communal de Chaumont

Evelyne GELLY, Famille d'accueil

Véronique JODKUN, Animatrice fitness et zumba à l'ASPTT Chaumont

Fabrice KASTEL, Directeur du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Saint-Dizier, Der et Blaise

Christine MANTEGARI, Adjoint patrimoine / Section jeunesse, Les Silos

Nicole MARCISSET, Famille d'accueil

Valérie MARTIN, Enseignante artistique au Conservatoire à Rayonnement Communal de Chaumont et Directrice de l'École intercommunale de musique et de théâtre de Bologne-Vignory-Froncles

Jean-Marie MUNIER, retraité (APAJH)

Evelyne PEUDON, Enseignante artistique au Conservatoire à Rayonnement Communal de Chaumont

Philippe VIOLETTE, Enseignant artistique au Conservatoire à Rayonnement Communal de Chaumont

Christine VEUILLEMENOT, Déléguée MAIF

L'atelier avait pour objectif d'apporter des informations sur plusieurs types de handicaps afin de mieux les appréhender¹.

Handicap visuel

Des informations générales concernant la malvoyance sont apportées par Mme Charpentier.

Les participants sont ensuite mis en situation avec des lunettes qui déforment la vision, permettant ainsi de mieux se représenter différents types de vision et de handicaps visuels.

Un film de quelques minutes est diffusé, traitant des différentes visions modifiées et de leur incidence en termes de handicap.

Par la suite, plusieurs techniques et outils sont alors présentés pour aider les personnes malvoyantes ou aveugles :

- l'écriture braille ;
- l'accompagnement de la personne par le geste ;

¹ Une intervention de l'Association des Paralysés de France était également prévue, mais l'intervention a dû être annulée suite à empêchement de dernière minute de l'intervenante.

- faire le tour de l'espace avec la personne handicapée lorsqu'elle arrive dans un lieu nouveau (afin de pouvoir aider la personne à se faire une représentation mentale de la pièce, de la disposition des meubles, des issues, etc.) ;
- rassurer par le geste et/ou la parole.

Les personnes malvoyantes ou aveugles développent particulièrement certains sens, et « voient » ainsi avec leurs oreilles, leurs pieds, leur corps entier. À l'occasion d'un cours de musique par exemple, l'accompagnement par le geste est très important et le toucher tient une place particulièrement importante (toucher les objets, les instruments, etc.).

Pour aider une personne avec un handicap visuel à se repérer dans l'espace, il peut être utile de recourir à la « technique de l'horloge » : les éléments sont repérés par rapport à leur place autour de la personne comme si celle-ci était au centre d'un cadran horaire.

Autisme

De manière générale, les personnes autistes ont un problème d'anticipation, et, pour faciliter cette anticipation et l'inclusion d'une personne autiste dans un établissement d'enseignement artistique, il est indispensable, par exemple, d'avoir en amont un dialogue avec cette personne et sa famille.

Pour bien accueillir et accompagner une personne autiste, plusieurs préalables et aides sont nécessaires :

- avoir un « profil sensoriel » de la personne ;
- travailler en collaboration entre la famille et l'enseignant artistique ;
- savoir quel type de réactions peut avoir la personne autiste dans un cours collectif ;
- savoir régulièrement où la personne autiste en est dans ses choix et ses envies.

L'association TEDALI possède un service d'accompagnement aux loisirs pour 13 enfants autistes. Elle organise des sorties avec les familles, accompagne les enfants à des sorties culturelles et au cinéma (dans le cadre de « Ciné-ma différence »). L'association TEDALI est une structure ressource qui peut accompagner et donner des conseils pour aider les familles et les enseignants.

Conclusion

Cet atelier a permis d'aborder ce que pouvait être un handicap physique, sensoriel, et un handicap cognitif et de dégager des pistes pour construire une méthodologie d'inclusion de ces personnes dans une pratique artistique :

- Dans les deux cas, et de manière plus générale sur l'ensemble des handicaps, les associations telles que Bouge ton regard, TEDALI, l'association des Paralysés de France, et toutes celles présentes sur nos territoires, constituent des ressources pour mieux appréhender ces handicaps et accompagner les personnes dans leurs activités (notamment artistiques). Elles peuvent également permettre d'apporter des ressources et de venir en appui aux structures culturelles et artistiques pour le montage de leur projet et l'évaluation des actions mises en œuvre.
- Le dialogue avec les familles, les proches, permettent aussi de mieux anticiper une inclusion dans un établissement d'enseignement artistique.
- Des prestations existent pour financer des aides humaines ou techniques, pour l'accès des personnes en situation de handicap aux pratiques artistiques (et de manière générale aux activités de loisirs), notamment la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). La MDPH est l'interlocuteur pour ces demandes de prestations.

Atelier d'échanges n°2
**« Conception et mise en œuvre de partenariats entre structures médicosociales
ou hospitalières et établissements culturels »**

Intervenantes : Patricia AGUERA, Directrice d'Itinéraires Singuliers ; Justine DECRUZ, Compagnie Kalijo

Modérateur/rapporteur : BOUCHON Roland, directeur d'Arts Vivants 52

Participants :

CANIN Sophie, Educatrice spécialisée, responsable de l'atelier théâtre, IME Val de Suize-Brottes

CHITARO Anna, Educatrice spécialisée Centre hospitalier Haute-Marne,

DOUCHET Celia, Coordinatrice SAUSISAMSAH Le Bois l'Abesse,

ENFRAZE Sylvestre, Stagiaire Educateur spécialisé, APAJH ESAT de Froncles,

FONTAINE Romuald, Aide Médico-psychologique, APAJH Foyer de vie de Breuvannes,

GERARD Thérèse, Directrice du CRI de Chaumont,

LAJUS Geoffroy, Moniteur-éducateur, APAJH Foyer d'hébergement de Breuvannes,

METRAY Sylvie, Chef du service Educatif, Dispositif ITEP Henri Viet,

MEYER Pascale, Directrice, Dispositif ITEP Henri Viet,

SSANGUEM Patricia, Responsable vie sociale, APAJH ESAT Froncles,

THIEBAULT Sylvain, Directeur Ecole de musique intercommunale de Montier en Der,

VALETTE Catherine, Responsable vie sociale, APAJH ESAT de Breuvannes,

Sociologie des métiers en préambule

Après un bref tour de table, nous avons évoqué le manque de parité hommes/femmes et acté une prédominance féminine ; une personne a alors spécifié « c'est le métier qui veut cela ! ».

Il serait intéressant de s'arrêter un peu plus lors de prochaines rencontres sur la sociologie des métiers, ou plutôt des corps de métiers ; ce sont des éléments importants à prendre en compte dans nos questionnements. Il faut, d'une manière générale, mieux observer les comportements et modes de fonctionnement des institutions avec lesquels nous souhaitons développer des partenariats.

Présentation de la compagnie Kalijo et d'Itinéraires Singuliers

Deux structures artistiques travaillant dans le champ du handicap nous sont alors présentées.

- La compagnie Kalijo qui propose à travers le festival Taboo des spectacles autour d'une thématique « sensible » : la sexualité pour les personnes âgées et handicapées.
- L'association Itinéraire Singuliers, association culturelle qui développe des projets artistiques contre toute forme d'exclusion associée au Centre hospitalier la Chartreuse de Dijon. Cette dernière est reconnue par l'Association Régionale Santé (ARS) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Drac) comme pôle ressource « Arts, Cultures, santé et Handicaps » en Bourgogne.

1 - L'Artiste qui décale et change les regards

Une fois de plus, quelque soit le public à qui il s'adresse, l'artiste, par son discours, sa performance, son spectacle et son envie de partager sa vision de notre monde, nous permet de décaler notre propre regard sur nous, sur les autres et notre société.

« Un artiste souhaitait faire faire un mouvement chorégraphique à un malade et l'infirmier accompagnant pensait que le patient ne pourrait pas faire ce mouvement. L'artiste essaye le mouvement quand même avec le malade puis ce dernier le refait tout seul... L'infirmier est surpris de voir ce qu'il croyait impossible et se questionne : n'est-ce pas moi qui ait enfermé le malade sans le vouloir dans des postures impossibles ? »

Mais si un artiste passe outre les règles pour déclencher des choses nouvelles, quelle est la limite à ne pas dépasser pour ne pas mettre en danger le patient ?

« Lors d'un spectacle, un adolescent en situation de handicap, aborde le sujet délicat de la sexualité. Sa famille, présente dans la salle, (re)découvre son enfant à travers un sujet qu'elle n'avait pas su (ou voulu) aborder ».

Bien entendu, les interactions et l'enrichissement humain, empathique et artistique entre l'artiste, les patients, les exclus et les équipes sont réciproques : « c'est du gagnant-gagnant ».

L'artiste ; un « souffle nouveau » :

« Notre projet musical qui se traduisait depuis quelques années par une batucada encadrée par un animateur (sur son temps bénévole), a commencé à tourner en rond. La rencontre avec Anne Donnard (artiste de la compagnie Axis Mundi, Pyrotechnie), nous a donné un souffle nouveau....On aimerait aussi, en terme d'inclusion, que le public ne voit pas les jeunes handicapés mais tout simplement une batucada qui joue et qui organise des tournées... ».

2 - Pratiques artistiques et handicap : nouveaux objectifs et nouvelle évaluation ?

La question de l'évaluation est abordée. En effet, quand des résidences d'artistes sont (re)questionnées par exemple dans un hôpital (qu'est-ce qu'un artiste, qu'est-ce une résidence ? Pour quoi faire ? Comment élaborer notre glossaire commun), il est temps de se poser la question :

« Mais qu'évalue-t-on avec une résidence artistique en milieu hospitalier ? ».

Est-ce que le fait de travailler avec un public en situation de précarité change nos objectifs ? Nous serions tentés de répondre que seul l'expression de l'individu par le geste artistique doit être l'objectif de tout projet et de rappeler aussi l'idée de Marie-Christine Bordeaux:

« Il n'y pas de publics spécifiques mais des projets spécifiques ».

Il appartient néanmoins à tous les acteurs concernés de décliner les objectifs propres au projet, des objectifs choisis en concertation avec l'ensemble des acteurs (équipe médicale, artiste, patients, directeurs, cuisinière..). Il faut que le projet ne soit pas uniquement une question d'altérité mais « un rêve partagé ».

« Nous souhaitons toujours rester dans une démarche artistique et non uniquement thérapeutique »

L'évaluation sans les mots !

Quand on évalue, sans les mots, avec des photos, le corps et le visage parlent et les équipes soignantes et artistes ainsi que « médiateurs » vont là aussi redécouvrir une nouvelle façon de travailler et d'évaluer.

3 - Comprendre l'architecture des institutions et trouver la bonne personne

« Il est arrivé, alors que nous n'avions aucun problème financier et que nous avons trouvé une équipe partante dans une institution, que, parce que nous n'avions pas respecté le protocole de la maison et que nous n'avions pas, par exemple, rencontré le directeur, qu'un projet soit tout simplement annulé... Nous avons court-circuité la direction et, en tant que compagnie, nous n'avions pas l'habitude, pas la

bonne méthode...Une fois qu'on a trouvé la bonne personne, cela devient plus facile...pour trouver le bon élu ou celui qui déclenche tout dans la structure médicosociale ...».

Pour réussir un partenariat, la connaissance de la hiérarchie et du fonctionnement d'une structure est primordiale. Il faut non seulement trouver la bonne personne « pour nous guider » mais en plus prendre le temps de présenter le projet au directeur mais aussi à toutes les personnes qui participent à la vie quotidienne de l'établissement (y compris l'homme de ménage). Chacun doit se sentir d'une part concerné par le projet et, d'autre part, puisse apporter son sentiment, ses idées et ensuite participer, à la place qui est la sienne, à l'initiative artistique. Dans un nouvel espace de création (le milieu hospitalier ou dans une usine) un partenariat peut se construire avec des gens motivés. Le projet ne peut pas s'arrêter à la simple altérité² mais être la traduction d'une «vérité collégiale ».

Quand le système de communication existe de manière bienveillante, qu'il y a une **bonne relation** entre les familles, patients, usagers, artistes et direction, le projet peut démarrer et quelle que soit la méthode choisie, l'enrichissement doit être réciproque :

« Le nerf de la guerre : c'est l'envie, le nombre de gens passionnés et les équipes ».

4 – Le soutien des collectivités et institutions culturelles

Globalement le soutien des collectivités à ces démarches artistiques et éducatives est important soit en termes financiers soit en termes de reconnaissance. Quand les élus ont le sentiment d'avoir en face d'eux une structuration artistique stable et rayonnante, ils participent à la pérennisation du volet éducatif de ces initiatives et demandent bien souvent à ce que ces dernières soient reconduites voire pérennes :

« il est important pour eux de donner la possibilité aux personnes handicapés de s'exprimer et de libérer la parole...de regarder différemment ».

Les élus qui ont le sentiment d'avoir les bons interlocuteurs demandent régulièrement que le panel des personnes exclues puisse s'élargir :

« Après les prisons, d'autres structures sont venues nous chercher comme le conseil départemental par exemple : «on a des gens exclus sur nos territoires !».

Le soutien institutionnel à la démarche d'itinéraires Singuliers est plutôt conséquent (Drac et Région) et celui de la compagnie Kalijo est là aussi même s'il paraît plus symbolique que financier !

Il arrive néanmoins que *« quand les villes ne suivent pas, nous avons pu trouver d'autres interlocuteurs ».*

Ce soutien des collectivités, s'il ne se traduit pas par le soutien fort d'une structure ressource, peut se traduire pour les compagnies volontaristes par une course à une multitude et une diversité de dispositifs, et les financements « marchent au compte-goutte ». De plus, ce travail est chronophage comme celui par exemple d'organiser le festival Taboo qui n'est pas l'activité principale de la compagnie Kalijo.

Certains témoignages ont soulevé quelques effets pervers : en effet devant l'intérêt des collectivités à associer les artistes à une démarche sociale, éducative et artistique en direction des publics exclus et empêchés, certains artistes peuvent être tentés de profiter de certains dispositifs et financements sans bien connaître les publics et sans avoir les savoir-faire (ou la formation) adéquats et requis.

5 - Les partenariats en milieu rural et organisation à réinventer

Partant du postulat que *« ce n'est pas au médicosocial de soutenir financièrement des projets culturels (André Fertier) »*, les participants nous font part de leur sensation d'isolement en milieu rural et parfois du manque de temps, ou tout du moins du travail supplémentaire qu'ils font sur leur temps personnel pour développer les projets :

² En philosophie, l'**altérité** est le caractère, la qualité de ce qui est autre. C'est aussi la reconnaissance de l'autre dans sa différence, qu'elle soit ethnique, sociale, culturelle ou religieuse.

« Pour réussir en milieu rural, nous avons besoin de mise en lien, de relais, de ressources, d'avoir une meilleure connaissance du réseau... à l'ESAT de Froncles, je suis éducateur spécialisé, je développe des ateliers théâtre avec l'envie de croiser les publics et de trouver d'autres structures partageant cette même envie.. Nous pourrions travailler avec l'IME de Brottes et la MECS de Chaumont ; je ne veux pas bricoler mais tisser ! Il faut des relais ! ».

Dans certaines institutions, face aux différentes pathologies : *« il y a de nombreuses personnalités (éducateurs) qui se substituent aux professionnels de la culture ; s'ils font des partenariats avec des artistes, ils se libéreront du temps ! La résistance vient parfois du fait qu'un(e) éducatrice(e) spécialisé(e) ait du mal à lâcher prise... ».* Afin de faciliter ce « lâcher-prise », encore faut-il se faire rencontrer les structures d'enseignements artistiques et équipements culturels avec les équipes éducatives. Ces rencontres doivent marcher dans les deux sens pour que, d'une part, la confiance et la bonne compréhension s'installent et, d'autre part, que les « équipes » ou « tandem » se mettent bien en place.

Toujours autour de cette question du temps, ou, disons le autrement, posons nous la question de ce qui doit être prioritaire dans une structure médicale. En effet, combien de fois avons-nous pu entendre que les projets culturels ne sont pas la priorité. André Fertier nous a bien éclairé en précisant que dans le cahier des charges de chacune de ces structures étaient présent l'obligation de travailler à l'inclusion des patients et de « l'accompagnement dans la vie de la cité » et pas uniquement à l'amélioration de la santé des uns et des autres. Dans cette logique les acteurs culturels pourraient avec « beaucoup de diplomatie » aborder la question de l'accès à la culture dans les structures médicosociales avec de meilleurs arguments (!) : l'inclusion.

6 - Représentation et non-dits

Les participants ont témoigné du fait qu'en tant que « aidant » ou « accompagnement », la réaction des publics avec lesquels ils souhaitaient construire un projet culturel pouvait être différente que si c'était un « docteur » ou un « psychologue » qui le présentait !

De plus, bien souvent, même si ces derniers temps, la parole se libère, de nombreux parents ont inscrits leurs enfants dans des activités de loisirs ou dans les conservatoires sans avoir partagé avec l'équipe enseignante sur les difficultés que leur enfant pouvait rencontrer :

« on accueille de plus en plus de personnes en difficulté. Avant on ne nous disait pas que l'enfant pouvait avoir des difficultés... nous ne comprenions pas pourquoi nous rencontrions certaines difficultés avec ces élèves. Et maintenant, par exemple, il suffit d'agrandir une partition et ça facilite la vie de l'élève car personne ne disait que ce dernier était malvoyant ! Il fallait tout simplement le savoir... ! Aujourd'hui nous avons des élèves trisomiques derrière l'orgue et tout va bien !... Par contre, dans l'ignorance, des professeurs ne se sentent pas à la hauteur et peuvent se retrouver en grande souffrance et seuls devant certains handicaps non identifiés ou non expliqués ».

Liste des doléances :

- Intervention d'artiste : se sert-on assez des différents dispositifs ?
- Comment faciliter les déplacements pour aller voir les artistes en milieu rural ?
- Pouvons-nous avoir des bases de données d'offres culturelles plus lisibles ?
- Les structures culturelles peuvent-elles communiquer plus régulièrement avec structures médicosociales et réciproquement ?
- Les structures culturelles peuvent-elles décentraliser plus souvent leurs concerts, leurs productions vers les structures médicosociales ?
- Comment peut-on affiner ou construire un glossaire commun (résidence d'artiste ? Sens des Acronymes divers et variés de nos métiers différents, définition du mot culture, etc.)
- Comment valoriser les projets culturels qui se déroulent (quand même !) sur notre territoire ?
- Comment concrétiser la volonté de quelques structures présentes autour de la table de travailler ensemble ?

Atelier d'échanges n°3

« L'enseignement musical pour les personnes en situation de handicap »

Intervenante : Joëlle LAMBERT-KIFFEL, ex-Directrice de l'École de musique de l'ARES (Strasbourg)

Modérateur /Rapporteur : Julien PAULY, chargé de mission Enseignements, pratiques et éducation artistiques, Arts vivants 52

Participants :

Aude BRISARD, Enseignante artistique et musicienne intervenante au Conservatoire à Rayonnement Communal de Chaumont et de l'École de musique et de théâtre intercommunale de Bologne-Vignory-Froncles

Jocelyne DIDIER, Enseignante spécialisée à l'IME du Bois l'Abbesse de Saint-Dizier

Marie-Julie DUGRILLON, Monitrice éducatrice du Foyer de vie APAJH de Breuvannes

Nathalie GOBILLOT, Aide médico-psychologique du Foyer de vie APAJH de Breuvannes

Séverine HELWIG-BASS, Enseignante artistique CRI de Saint-Dizier, Der et Blaise

Karine LEFRANC, Référent Enfance, Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Haute-Marne

Catherine MILLOT, Chef de chœur et enseignante artistique au CRI de Saint-Dizier, Der et Blaise

Camille MOREL, Agent d'accueil à la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Haute-Marne

Claire MORET, Enseignante artistique au Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Bar-le-Duc

Emmanuel MOSINI, Référent Tourisme Handicap de la Maison départementale du tourisme de Haute-Marne

Nathalie PARISOT, Éducatrice technique spécialisée à l'IME du Bois l'Abbesse de Saint-Dizier

Anthony PERRIN, Enseignant artistique au Conservatoire à Rayonnement Communal de Chaumont

Evgueniya VERSTIUK, Enseignante artistique à l'École de musique et de théâtre intercommunale de Bologne-Vignory-Froncles

L'atelier regroupe autour de la table, à peu près en nombre égal, des enseignants artistiques et des professionnels travaillant dans le domaine du handicap.

Après un tour de table, le film « Trois petites notes de musique » (réalisé par la Ville de Strasbourg) est diffusé. Il retrace les interventions d'enseignants de l'école de musique de l'ARES auprès de personnes en situation de handicap mental et moteur, dans des institutions. Ce film d'une vingtaine de minutes met en parallèle des extraits de séances de travail musical (instruments, voix, MAO) et les paroles des enseignants artistiques qui les encadrent. Plusieurs éléments sont ainsi mis en évidence et donnent lieu aux premiers échanges dans le groupe :

- la nécessité pour les enseignants d'être formés ou au moins sensibilisés aux différents types de handicap ;
- l'importance de l'acte artistique, de la création ;
- la pratique artistique comme élément favorisant le développement personnel, mental et moteur, et l'ouverture aux autres ;
- la limite des « ateliers » spécialisés, entre personnes handicapées se traduisant par le manque d'échange avec l'extérieur

Sensibilisation/Formation des enseignants artistiques

L'ensemble des enseignants artistiques autour de la table disent se sentir démunis, ou en tout cas pas assez « armés », pour pouvoir prendre aisément en charge des temps de pratique et d'enseignement artistique avec des enfants ou des adultes en situation de handicap. Ce sentiment reflète un constat général, celui du **manque de sensibilisation et de formation des enseignants sur la question des handicaps**. Si les établissements supérieurs de formation des enseignants artistiques (Pôles supérieurs, Cefedem, etc.) abordent de plus en plus

le sujet, il ne s'agit généralement que d'une rapide sensibilisation, bien souvent insuffisante lorsque l'enseignant se retrouve confronté à la réalité sur le terrain.

Le manque de confiance en eux exprimé par les enseignants est révélateur d'une double conscience : celle de **l'impossibilité de « calquer » son enseignement à tous les types de publics et tous les profils d'élèves** (et a fortiori pour des personnes handicapées) et celle de la **nécessité de s'adapter et de disposer pour cela de ressources**, d'accompagnement, de connaissances.

Plusieurs enseignants évoquent la difficulté qu'ils ont à **trouver ces ressources** et les formations dont ils auraient besoin. Pourtant, divers organismes offrent régulièrement des formations sur l'enseignement artistique et le handicap : le CNFPT, l'INECC-Mission Voix Lorraine, MESH, etc. Mais aussi, les ressources en accompagnement se trouvent en réalité autour de la table lors de cet atelier et plus largement dans les participants à ces deux Journées : éducateurs spécialisés, aides médico-psychologiques, moniteurs éducateurs, personnel de la MDPH, associations de personnes handicapées...

En parallèle, les professionnels du secteur médico-social présents à ce temps d'échange précisent manquer quant à eux de **formation sur la mise en place d'activités artistiques pour leurs usagers ou résidents**.

Là encore, est exprimé un manque de compétences et de qualification, mais aussi une **méconnaissance des ressources et des acteurs culturels et artistiques** qui seraient à même de répondre à certains de leurs besoins.

Un contact s'opère ainsi lors de cet atelier entre le Conservatoire de Saint-Dizier, Der et Blaise représenté par deux enseignantes, et des éducatrices de l'IME du Bois L'Abbesse de Saint-Dizier.

Beaucoup d'institutions mettent en place des temps de pratiques artistiques (danse, théâtre, chant, arts plastiques etc.) pour leurs usagers, mais souvent avec les moyens du bord. **C'est le personnel encadrant ou soignant qui anime ces ateliers avec, bien souvent, un manque de savoir-faire artistique et pédagogique.** Certains professionnels du secteur médico-social autour de la table ou présents à ces journées reconnaissent facilement qu'ils se sentent rapidement limités, et qu'ils ont besoin d'intervenants extérieurs, d'artistes ou d'enseignants artistiques spécialisés.

Enfin, concernant la nécessité d'une sensibilisation des enseignants artistiques à l'accueil de personnes en situation de handicap dans leurs cours ou leur établissement, plusieurs d'entre eux évoquent **l'incapacité ou l'extrême difficulté de certains de leurs collègues professeurs à pouvoir remettre en question leur façon d'enseigner**, et, au-delà, leur vision de l'enseignement artistique qui ne doit pas être réservé à une minorité de personnes valides ayant un projet artistique (amateur ou professionnel), mais s'adresser à tous.

Un travail reste à faire en ce sens auprès d'enseignants qui rechignent à accueillir des personnes handicapées, se dissimulant derrière un « *je ne sais pas faire* », sans chercher à « *apprendre comment faire* ».

Klara Egloff, enseignante au Conservatoire à Rayonnement Régional de Metz (professeur référent handicap) déplore par exemple un refus catégorique de certains de ses collègues - qui assurent pourtant une mission de service public - pour mettre en œuvre un projet artistique inclusif : « *Ils ne veulent pas, cela ne les intéresse pas* ».

Communication sur l'accessibilité

L'École de musique de l'ARES de Strasbourg (400 élèves) a mis en place un projet d'établissement exemplaire en matière d'accessibilité de l'enseignement et des pratiques artistiques (musicales), avec un enseignement en direction de près de 120 enfants ou adultes en situation de handicap, et des partenariats avec plusieurs structures médico-sociales. Ce travail est connu et reconnu sur le territoire strasbourgeois.

La plupart des établissements d'enseignement artistique accueille des personnes en situation de handicap, y compris en Haute-Marne, mais habituellement dans des proportions moindres. Si l'enseignement artistique est ouvert à tous les publics, les personnes ou les parents d'enfants handicapés n'en ont pas forcément pleinement conscience, mettant peut-être inconsciemment des barrières là où des portes sont pourtant ouvertes.

Il apparaît donc la nécessité de **communiquer davantage sur l'offre et l'accessibilité des pratiques artistiques** auprès de ces publics, sur la possibilité d'intégrer une école de musique, de danse, un cours de théâtre, un ensemble vocal, etc.

Les associations de personnes handicapées, la MDPH, les institutions spécialisées doivent être les destinataires et les relais de cette communication.

Par ailleurs, si certaines institutions, foyers d'hébergement, IME ou autre structures ont connaissance de l'existence d'écoles de musique ou de danse sur leur territoire, ce n'est pas une généralité. Bien souvent - pour insister sur ce qui a déjà été évoqué plus haut - ces structures médico-sociales n'ont pas le réflexe de voir en ces lieux d'enseignement artistique des ressources pour mener des projets artistiques, ou pour y diriger leurs usagers qui souhaiteraient développer leur pratique artistique. À l'inverse, les conservatoires ne vont pas spontanément vers les structures médico-sociales non plus, lorsqu'ils les connaissent.

Les pratiques artistiques : pourquoi ?

Les établissements médico-sociaux et les structures d'enseignement artistique partagent des objectifs communs en direction des personnes en situation de handicap : permettre l'accès à la culture à travers notamment les pratiques artistiques, favoriser par ce biais **l'ouverture vers l'extérieur, le développement personnel et l'expression de soi**, en mettant en avant **le plaisir de l'acte artistique** en lui-même. Lors de cet atelier d'échange - et faisant écho aux propos tenus le matin par André Fertier -, la dimension thérapeutique des pratiques musicales, chorégraphiques ou théâtrales, est questionnée.

La pratique artistique n'est pas (et ne doit pas être) uniquement un objet thérapeutique. Au-delà de sa capacité - reconnue depuis longtemps - à améliorer la cognition, à affiner la coordination motrice ou à développer la qualité de « faire ensemble », une pratique artistique doit être vue pour ce qu'elle est : un acte artistique avant tout.

De manière unanime, les participants reconnaissent que les pratiques artistiques ont un rôle éducatif non négligeable, qu'elles permettent d'améliorer les capacités sensorielles, motrices, cognitives de tout un chacun, et que ce développement est peut-être plus sensible ou plus « nécessaire » chez les personnes en situation de handicap. Mais, **l'objectif premier reste celui de l'acte artistique.**

Accueillir des personnes en situation de handicap au sein des établissements d'enseignements artistiques

Joëlle Lambert-Kiffel explique la démarche de l'École de musique de l'ARES de Strasbourg pour l'accueil des personnes en situation de handicap. Lorsqu'une personne handicapée souhaite s'inscrire à l'école de musique, il est organisé dans un premier temps une rencontre entre la direction et/ou l'équipe enseignante et cette personne (ou les parents du futur élève). Il est important de **bien connaître la personne accueillie**, ses envies, ses motivations, de se faire une idée d'éventuels freins ou difficultés supposées, afin de répondre au mieux à ses attentes.

Il s'agit de pouvoir proposer **un parcours personnalisé, adapté à l'élève et à chaque situation de handicap**, correspondant aux envies et aux besoins de l'élève.

En effet, dans la majorité des cas, il est impossible de proposer ou de faire suivre aux personnes en situation de handicap un « cursus classique », celui suivi par la majorité des élèves musiciens, danseurs ou comédiens.

Tout est donc à chaque fois à repenser et à adapter en termes de situations et de méthodes pédagogiques, mais aussi en termes d'offre du parcours d'apprentissage et de pratique artistique. Dans le même temps, il s'agit également de conserver l'exigence de qualité de l'offre et de la pratique artistique, et de permettre à chacun de développer son potentiel.

Cette souplesse est une nécessité, et elle doit donc être prévue dans **le projet d'établissement de la structure d'enseignement artistique**. Très peu de projets d'établissement spécifient l'offre d'enseignement et les parcours possibles pour des personnes en situation de handicap.

Remarques

Bien souvent, l'enseignement artistique pour les personnes en situation de handicap se résume à **un « atelier spécialisé » dans lequel on regroupe ces élèves** (d'autant plus vrai concernant le handicap mental). Si l'acte artistique et la place de la création et de l'improvisation y sont importants, ces ateliers ont la limite de mettre des barrières entre les différents élèves de l'établissement, qu'ils soient valides ou handicapés.

Des élèves en situation de handicap suivent des cours individuels d'instrument, **mais l'inclusion au sein de cours collectifs ou de pratiques collectives reste rare**, en tout cas dans le champ musical. Dans le champ chorégraphique, rares aussi sont les personnes en situation de handicap suivant les mêmes cours que d'autres élèves : là encore, sont plus souvent proposés des « ateliers handi-danse » ou des « ateliers mixtes » orientés vers la création.

Il ne s'agit pas d'une généralité, mais il est noté que **cette inclusion dans des cours ou des pratiques collectives peut être plus difficile pour certains types de handicap ou de déficiences** (autisme, surdité, malvoyance, etc.) que pour d'autres (trisomie, handicap moteur pour certaines pratiques). Cela n'empêche pas pour autant les personnes porteuses de handicaps évalués comme « à inclusion plus difficile » d'avoir une pratique artistique ou de suivre un enseignement, lorsqu'elles sont suivies de manière plus individualisée.

Plusieurs enseignants évoquent aussi la place plus grande de l'affect avec les personnes en situation de handicap mental, souvent plus démonstratives ou sensibles sur ce plan, ce qui génère aussi des formes de relations humaines qui n'existent pas ou peu avec d'autres élèves.

Conclusion :

Trois idées principales reviennent à plusieurs reprises lors des échanges :

- le manque et la nécessité de **sensibilisation** et de **formation** des enseignants artistiques à la question des handicaps
- le manque et la nécessité de **communiquer mieux et davantage** vers l'extérieur pour les établissements d'enseignement artistique et pour les structures médico-sociales, et de **connaître les ressources** que chacun peut constituer pour l'autre
- la nécessité, pour les enseignants artistiques, d'être capable de remettre en question leur façon d'enseigner et de pouvoir **s'adapter à chaque personne en situation de handicap**

Atelier d'échanges n°4
**« Les nouvelles technologies au service de l'accessibilité culturelle
et des pratiques artistiques »**

Intervenants : Romain GALISSOT, animateur des ateliers « nouvelles technologies » à l'Atelier Canopé de Chaumont ; Franck REVOLLE, concepteur de l' « Expresseur »

Modérateur /Rapporteur : Cédric BARRÉ, chargé de mission Communication et musiques actuelles, Arts vivants 52

Participants :

Camille CHITTARO, Aide médico-psychologique, APEI Saint-Blin,

Agostinho DE CARVALHO, Educateur, APAJH Foyer d'hébergement de Froncles,

Christophe FOIZEL, Chef de service, APAJH Foyer d'hébergement et de vie de Froncles,

Marilyne FOURCART, Enseignant artistique au CRI de Saint-Dizier, Der et Blaise,

Anne-Sophie GUERIN: Educatrice spécialisée, Service Coordonnateur de l'accueil à Domicile,

Maité MARTIN, Moniteur éducateur, APEI de Saint-Blin,

Yoan MOMBILLARD, Moniteur Arts Plastiques, APEI Saint-Blin,

Mario PARUTTO, Enseignant artistique, CRI de Bar le Duc

1^{ère} partie :

Romain GALISSOT (Atelier Canopé) présente des outils numériques, pas nécessairement destinés aux personnes handicapées mais à tous, et qui peuvent avoir une utilité dans la découverte culturelle.

- **Une imprimante 3D** qui permet de modéliser les œuvres d'art. Certains musées proposent même des fichiers à imprimer sur leur site pour faciliter l'accès aux œuvres. Un musée a même pu modéliser en relief « le baiser » de Klimt pour permettre aux non-voyants de se le représenter
http://www.francetvinfo.fr/culture/expos/le-baiser-de-klimt-imprime-en-3d-pour-etre-accessible-aux-non-voyants_1868885.html
- **Des outils de réalité virtuelle** : à l'aide d'un casque, il est désormais possible de « se balader » sur les plus grandes œuvres du monde, comme si on était devant. Des applications sont disponibles sur tablettes pour observer en 3D et à 360 % des tableaux ou des sculptures.
<http://www.club-innovation-culture.fr/realite-virtuelle-oculus-rift-dali-museum/>
- **Une interface musicale tactile** : le Skoog, instrument ludique, sert à toute forme de création musicale et peut être facilement utilisé avec les enfants autistes pour leur permettre par exemple de débiter un « dialogue » musical. <https://www.youtube.com/watch?v=IDGREk0YuSA>

2^{nde} partie :

Franck REVOLLE présente l'**Expresseur**

Inutile de savoir lire les notes de musique : « il faut juste une envie de jouer et du sens musical ». L'Expresseur permet d'aborder facilement l'interprétation musicale. Il suffit d'un ordinateur et d'un clavier midi, ou encore d'autres capteurs ou périphériques audios.

L'Expresseur est accessible à tous et sert de support éducatif, et peut (par exemple) accompagner de façon simple les chorales ou les petits ensembles. L'Expresseur peut ouvrir le monde de la musique aux personnes handicapées : la simplification drastique de la technicité motrice permet une approche plus directe de l'interprétation musicale. Il permet de s'adapter à tout type de handicap. On peut même imaginer une commande par l'œil, le souffle, etc.

«..avec l'Expresseur, il n'y a pas de musiciens handicapés d'un côté, et de musiciens valides de l'autre mais la possibilité de partager un moment musical ensemble ».

<http://www.expresseur.com/intro/index.php?lang=1>

Présentation de « Résonance Contemporaine », pôle ressources Culture et handicap et Musique contemporaine, des « Percussions de Treffort »

Intervenants : Alain GOUDARD, directeur artistique de Résonance Contemporaine et Asmaa ALAOU, musicienne des Percussions de Treffort

Résonance contemporaine : www.resonancecontemporaine.org

Les Percussions de Treffort : www.youtube.com/watch?v=EmgZ37ONMtE

Introduction

Alain Goudard commence son intervention en rappelant que chacun d'entre nous, est riche de multiples, capacités, possibilités, réserves, ressources. Toutes ces ressources doivent pouvoir trouver les modalités, les moyens de se lever, de surgir, de s'exprimer.

« L'homme pense parce qu'il existe. Reste que la pensée doit se dire, se manifester par des œuvres, se communiquer à d'autres êtres pensants. » écrit le philosophe Jacques Rancière.

Chacun essaie d'exprimer sa manière singulière de sentir et d'interpréter la vie. Chaque individu quel qu'il soit, s'inscrit dans une espèce de continuum et porte en lui toute l'histoire de la vie, inscrite, résumée. Chacun est à la recherche de ce qu'il peut donner à voir de lui aux autres.

Il s'agit de permettre à chacun, valide ou en situation de handicap, de découvrir, de trouver un terrain d'expression, et par là même un mode d'affirmation de soi, afin de pouvoir être reconnu ; c'est exister, c'est vivre. **Il est important et essentiel qu'il puisse exister des espaces, des lieux où cette diversité, ces ressources, puissent s'exprimer, prendre corps, s'affirmer. L'art, les pratiques artistiques peuvent être un de ces endroits, un de ces espaces où tout cela peut naître, se développer.**

C'est donc dans cet état d'esprit que l'action de Résonance Contemporaine a pris forme et qu'elle a pris ancrage dans le champ des pratiques artistiques, en imaginant un projet où la création artistique et musicale serait au cœur du projet et en serait le moteur.

Naissance de Résonance Contemporaine : les projets artistiques

C'est au sein de l'association Résonance Contemporaine, créée 1987 à Bourg-en-Bresse, que naît et se développe ce projet. Résonance Contemporaine s'attache à promouvoir la création musicale contemporaine, avec une grande exigence de qualité et dans une démarche de partage avec le plus grand nombre, professionnels et amateurs, personnes qui ont le moins accès à l'art et la culture parce qu'elles sont handicapées, malades, incarcérées ou dans des situations sociales et matérielles difficiles.

Ces objectifs sont portés par une direction artistique et deux ensembles professionnels : **Les Six Voix Solistes** et **les Percussions de Treffort**. Ce dernier ensemble associe depuis 36 années des musiciens en situation de handicap mental et des musiciens valides, et mène un travail de création et de production (invitation d'artistes, de compositeurs, d'ensembles instrumentaux,...). Il est le fruit d'une coopération dans la durée entre un établissement d'aide par le travail (l'ESAT de Treffort), une association (l'ADAPEI de l'Ain) et une structure culturelle (Résonance Contemporaine).

L'art, les démarches de création renvoient à un processus d'action ou de fabrication, un esprit de recherche, d'accueil de ce qui est nouveau, donc permettent de se confronter au changement.

À travers cette notion du changement, et en vivant celle-ci, on prend conscience que l'art déplace les lignes, les met en mouvement, augmente les choix possibles et que cela passe forcément par une transformation des systèmes à partir desquels on travaille.

Cette aventure humaine et musicale est un cheminement où l'exploration et l'expérimentation sont les éléments permanents de ce parcours, et au cours duquel, jusqu'à ce jour il a semblé primordial de se mettre en capacité à laisser émerger le vivant.

D'un travail d'atelier réunissant une dizaine de personnes, a pris forme petit à petit un collectif d'hommes et de femmes, pour qui la musique, **l'expression musicale devenait une manière de pouvoir faire émerger une parole**, une pensée, et qui éprouvait cela par le fait que c'était à travers la rencontre avec l'autre, par cette découverte d'autrui, par le chemin que l'on osait entreprendre vers l'autre que chacun prenait conscience combien il y avait de multiples manières différentes de vivre pleinement une existence humaine et que de cela pouvait faire émerger une musique dans laquelle chacun, chacune en serait les acteurs, les artisans. C'est à partir de ces fondamentaux qu'une équipe s'est constituée, réunissant des musiciens handicapés mentaux et valides pour former Les Percussions de Treffort.

Asmaa Alaoui raconte sa découverte de la pratique musicale par son entrée dans les Percussions de Treffort. Elle revient notamment sur son premier contact avec les percussions, sur l'attrance qu'elle a eu pour ses instruments, le jeu en groupe, et l'envie de s'investir dans une pratique régulière.

Alain Goudard insiste sur le fait que c'est la rencontre humaine qui est le moteur de la création, l'élément essentiel de l'existence de la musique. Des rencontres se produisent, des projets naissent, des collaborations s'élaborent et des productions en découlent, qui se caractérisent par un vif intérêt pour ce qui va venir. Elles ont lieu souvent de manière fortuite. Il arrive en effet que les interrogations du moment ou les besoins qui se font sentir dans tel ou tel domaine, trouvent quelques semaines, quelques mois plus tard, leur réponse dans le projet, la rencontre, la collaboration, le projet musical qui se formalise.

« Ce qui nous permet d'avancer, ce n'est pas ce que nous faisons, mais ce qui nous arrive. » Le directeur artistique de Résonance contemporaine explique : *« Petit à petit, je découvre que si je m'engage moi-même dans cette posture d'accueil de la découverte et en même temps dans cette envie de savoir ce vers quoi je vais, alors de multiples situations se font jour ; cette posture me permet également de traverser une situation qui autrement présenterait trop de difficulté. Il y aura des expériences de qualités différentes, mais chaque expérience est utile. Ce qui est important, c'est de ne jamais cesser de chercher. »* Il cite une phrase de Peter Brook qui résume cette philosophie : *« Je m'intéresse davantage à ce vers quoi je vais qu'à ce dont je m'éloigne. »*

À travers ces projets artistiques, ces hommes et ces femmes ont été poussés à faire confiance à leurs capacités individuelles et collectives à l'intérieur d'un cadre qui a permis le développement de cette confiance, son accompagnement et la prise conscience de leurs propres capacités d'imagination et d'invention.

Asmaa Alaoui témoigne de ce que la pratique musicale a provoqué en elle, le plaisir, le bien être, le partage avec les autres musiciens, la fierté aussi de proposer des spectacles sur scène avec les retours enthousiastes du public.

Un reportage a été réalisé par Le Magazine de la santé (France 5) sur les Percussions de Treffort. Un extrait est diffusé, permettant de mieux percevoir la démarche artistique et humaine de cet ensemble, et la qualité et l'exigence du travail effectué par Alain Goudard et les musiciens handicapés et valides.

L'intégralité du reportage (39 min) est disponible sur internet : <https://www.youtube.com/watch?v=8y29APW0XI4>

Résonance Contemporaine : le pôle ressources

Progressivement, à partir de ces projets artistiques ont pris forme des **temps d'échanges, des journées professionnelles, des temps de formation, des actions d'accompagnement, puis dans un second temps plusieurs institutions (collectivités départementale et régionale, État, Ministère de la culture) ont manifesté le désir d'accompagner à leur tour cette démarche de Résonance Contemporaine.**

Résonance Contemporaine a été reconnue comme lieu ressource tant par l'action artistique, le projet artistique exigeant mis en œuvre que par les différentes formes d'accompagnement initiées en direction des acteurs de terrain, de la santé, du médico-social ou de la culture.

L'action de pôle ressources a pris tout d'abord assise sur la capitalisation de l'expérience, des compétences qu'apportent au quotidien ce travail à partir de la création. Ce lien fort avec le projet artistique a donné la capacité de mobiliser les références, les compétences pour réagir à une situation donnée et construire un nouvel objet donné : réinventer à chaque situation, développer une culture de l'inattendu, de l'imprévisible, considérer l'hétérogène non comme une problématique, mais comme une source de développement, d'inventivité et de mise en œuvre.

« Nous ne considérons pas le côté traditionnel de la fonction « ressource » comme une finalité, mais comme une partie des moyens que doit mettre en œuvre un pôle ressource. »

La priorité de la structure, à l'image de l'accompagnement artistique qu'elle mène, est de permettre à chacun, chacune, aux porteurs de projets, aux acteurs de terrain d'aller à la découverte de leur propre ressource. Le but n'est pas uniquement d'apporter, d'inculquer des ressources, des savoirs, mais de permettre à une intelligence de se révéler à elle-même.

Résonance Contemporaine est aujourd'hui un lieu ressource, un lieu d'information, d'échange et d'accompagnement, un lieu d'études et de recherche où la pratique artistique vient en permanence alimenter, nourrir la réflexion intellectuelle qui à son tour irrigue, sous-tend, la création artistique.

Quelques exemples d'actions

Depuis 2006, ont été mis en place **les « 7bis Chemin de traverse », un laboratoire d'invention et de création partagée** qui favorise la rencontre entre artistes amateurs et professionnels, entre acteurs de la culture, de la santé, du médico-social, mais aussi entre les habitants du département dans toutes leurs diversités et singularités.

« 7bis Chemin de traverse » s'ouvrent à tous à travers ses manifestations, et propose des ateliers pédagogiques, des résidences d'artistes et des collaborations avec les forces vives artistiques du territoire et au-delà même de ses frontières. Au sein des « 7bis Chemin de Traverse » a été développé également un volet pictural, intitulé **« Arts Bis » qui valorise des expressions à travers les arts plastiques**, en proposant un temps de rencontre avec ces œuvres et la possibilité pour un large public de découvrir et de jouir de ce patrimoine artistique.

Arts Bis sélectionne, à chaque édition, de manière très exigeante (une soixantaine d'œuvres retenues par un comité professionnel sur plusieurs centaines de propositions) des œuvres picturales réalisées par des artistes amateurs en situation de handicap au sein d'ateliers d'arts plastiques (centre sociaux, hôpitaux, centre d'accueil et de vie de personnes handicapées), ou relevant d'une pratique artistique personnelle. Ce rendez-vous a vocation à travailler, à travers la durée et la répétition de ce temps de transmission ouvert à l'ensemble de la population, à une imprégnation lente au bout de laquelle se constitue, petit à petit une culture commune, une capacité à comprendre et à jouir de ces œuvres et aussi à accueillir toutes sortes d'innovations et manifestations significatives. Arts Bis rend compte de cette richesse artistique proposée par l'édition d'un catalogue.

Résonance Contemporaine travaille au rayonnement du dispositif Arts Bis sur le territoire départemental, en initiant des **partenariats avec des villes, associations, établissements scolaires, afin de faire circuler les œuvres dans des lieux artistiques et culturels, de toucher et sensibiliser le public du territoire** à la pratique artistique des personnes en situation de handicap, et de faire découvrir les œuvres et les artistes (collaboration avec la Conservation Départementale des Musées des Pays de l'Ain et le Conseil départemental, la Direction de la Lecture Publique, certains musées, des bibliothèques et médiathèques, du réseau de la lecture publique). Cela conduit à mettre en œuvre une réflexion commune entre les partenaires sur la préservation de ces œuvres, leur stockage, leur circulation, sur la mutualisation des compétences et des savoir-faire pour prendre en compte et rendre lisible, valoriser cet important patrimoine artistique : comment élaborer un dispositif pérenne associant les collectivités territoriales, les acteurs culturels, de la santé et du médico-social.

Résonance Contemporaine a également mis en place **une émission de radio régulière, « Résonances », sur la radio associative Radio B**. Cette émission représente un véritable outil, un précieux relais de réflexion, de partage d'expérience, d'information, de documentation et de communication pour les acteurs culturels, les artistes, les professionnels du secteur de la santé, du médico-social et l'ensemble de la population.

L'émission de radio est un espace privilégié pour favoriser la circulation de la parole, l'émulation et le partage de la réflexion, la diffusion des connaissances, des expérimentations artistiques, de la création, de l'inventivité et de la créativité dont font preuve de nombreux acteurs, tant dans le champ culturel que dans celui de la santé ou du médico-social. « Résonance » va sur le terrain pour donner la parole aux acteurs et aux porteurs de projets, travaille au décloisonnement, au franchissement des frontières et des spécialisations.

Le pôle ressources accompagne les établissements d'enseignement artistique du département de l'Ain, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, et d'ailleurs, pour qu'ils puissent accueillir des enfants ou des adultes en situation de handicap. La structure accompagne de manière assez étroite les différentes équipes d'enseignants des conservatoires et écoles de musique sur ces possibilités d'accueil et les parcours de formation à l'intention d'élèves en situation de handicap. Il s'agit de conforter les enseignants dans leur capacité à réussir à imaginer et mettre en place des parcours différenciés.³

Le partenariat entre le Conseil Départemental de l'Ain et Résonance Contemporaine a permis 2001 que le Président en poste à cette époque crée une nouvelle ligne budgétaire consacrée à Culture et Inclusion, qui permet d'aider des projets associant des acteurs du secteur de la santé, du médico-social et de la culture. Résonance Contemporaine **accompagne également des structures de santé ou du médico-social dans la mise en œuvre de leurs projets.**

Enfin, Résonance Contemporaine travaille, depuis plusieurs années, à **tisser des liens forts et étroits avec différentes structures qui agissent au sein de leurs territoires respectifs pour un accès à la culture pour tous et notamment pour les personnes en situation de handicap.** Ces rapprochements avec ces différentes structures et associations ressources implantées dans diverses régions, incitent Résonance Contemporaine aujourd'hui, à vouloir aller plus loin et à chercher comment **créer les contextes, inventer les modalités qui pourraient permettre de mettre en œuvre une coopération interrégionale concrète dans ce domaine.**⁴

³ Résonance Contemporaine travaille ainsi en 2016-2017 avec l'École de musique du Val des Ussets de Frangy (74) (accompagnement sur l'année avec des temps de formation, d'analyse de la pratique, émissions de radio, en collaboration avec le Conseil départemental), avec l'École de musique de Sancé (71) (mise en place d'une formation pour l'ensemble de l'équipe pédagogique, prise en charge par le CNFPT Bourgogne), avec le CRR de Belfort (90) (stage de pratique musicale avec les Percussions de Treffort, pour l'équipe enseignante du Conservatoire aboutissant à un concert commun), avec les établissements d'enseignement artistique de la Drôme, des Hautes-Alpes et de l'Ain (accueil des élèves en situation de handicap, mise en place de temps de réflexion et d'accompagnement, en collaboration avec les Conseils départementaux de la Drôme et des Hautes-Alpes), à Clermont Ferrand (63) (projet d'émission de radio, sur l'accueil des enfants et adultes en situation de handicap au sein du CRR, et des établissements du territoire).

⁴ Quatre espaces régionaux se trouvent concernés par ce projet de coopération (Bourgogne Franche-Comté, Nouvelle Aquitaine, Grand Est et Auvergne Rhône-Alpes) pour 4 structures :

- « Itinéraires Singuliers », Pôle Ressources Art, culture et handicap piloté à Dijon (21)
- « Pôle Culture et santé en Aquitaine » à Bordeaux (33)
- L'ESAT artistique « Évasion » de l'APEI Centre Alsace, à Sélestat (67)
- « Interstices », Structures, Territoires, Innovation, Culture et Santé en Rhône-Alpes, à Lyon (69)

Les objectifs de Résonance contemporaine aujourd'hui :

- Développer des actions communes ;
- Mutualiser les ressources documentaires ;
- Mettre en œuvre des axes de recherche ;
- Élaborer des publications valorisant les réalisations artistiques menées au sein des territoires, et alimentant la réflexion et l'expérimentation ;
- Impulser, être force de propositions
- Agir pour le développement d'actions artistiques inclusives

Présentation d' « Itinéraires singuliers », pôle ressources régional Arts, Cultures, Santé et Handicaps Culture et handicap

Intervenantes : Patricia AGUERA, directrice d'Itinéraires singuliers

Itinéraires singuliers : www.itineraissinguliers.com

L'association Itinéraires Singuliers accompagne des projets artistiques à l'interface des champs sanitaire, social et culturel, dans une démarche partenariale et de réseau. En 2016, l'association Itinéraires Singuliers, associée au CH La Chartreuse de Dijon, a été reconnue, par l'ARS et la DRAC, Pôle Ressources « Arts, Cultures, Santé et Handicaps » en Bourgogne.

Créée en 2000, l'association trouve ses racines dans le champ psychiatrique à l'Espace des expressions G. Bachelard, structure extrahospitalière du CH La Chartreuse de Dijon. Depuis, elle s'est ouverte, au niveau régional, à tous les publics en situation de handicap, d'exclusion ou de rupture sociale.

En croisant les différents milieux qui composent notre société, l'association Itinéraires singuliers a pour objet de favoriser l'épanouissement de la personne et de tisser des liens sociaux. Dans cette perspective, elle cherche à promouvoir l'art et l'expression sous toutes ses formes, comme outils privilégiés de lutte contre l'exclusion.

Les objectifs de l'association :

- La démocratisation de la culture et de la création artistique comme facteurs de liens sociaux et outils privilégiés de lutte contre l'exclusion, à travers :
 - Le Festival Itinéraires Singuliers (les années impaires)
 - Des résidences artistiques mobilisant une équipe artistique et différents publics
 - Location d'un Bal monté, petit théâtre de poche itinérant
- La promotion de l'art singulier et de l'art brut, à travers :
 - La Biennale d'Art singulier (les années paires)
 - Valorisation au niveau régional de la collection Intim'errance (œuvres issues des ateliers d'expressions du Centre Hospitalier La Chartreuse de Dijon)
- La formation des professionnels du secteur social, sanitaire et culturel via un programme annuel de formation, reconnue au titre de la formation continue
- L'accompagnement et l'ingénierie de projet auprès de structures sociales, sanitaires... désirant mettre en place des projets culturels au sein de leur établissement.
- Mise en réseau à l'échelle du territoire : développement d'un réseau de professionnels et de bénévoles militants sur la région Bourgogne.

Ses missions et ses valeurs :

- Considérer la mise en situation d'expression comme un des facteurs essentiel de l'accès à la culture
- Défendre une culture inventive et solidaire, fédérant tous les publics, en imaginant des projets artistique permettant aux personnes en situation d'exclusion d'être acteurs à travers l'acte créateur et/ou l'acte de responsabilité et d'engagement
- Interroger de manière pluridisciplinaire notre rapport au monde, à l'autre, à la différence et parler des fractures humaines sans victimisation
- Militer pour la reconnaissance des artistes singuliers et questionner le caractère vital de l'acte d'expression

Ateliers de pratique artistique mixtes

Le samedi 5 novembre après-midi était consacré à des ateliers de pratiques artistes mêlant valides et personnes en situation de handicap :

- Atelier danse avec Aurore Castan-Ain (Compagnie Kalijo)
- Atelier percussions avec Alain Goudard (Les Percussions de Treffort)
- Atelier chant choral avec Joëlle Lambert-Kiffel
- Atelier théâtre avec Olivier Tchong Tchong (Compagnie Queen's Pig)

Aux participants professionnels des secteurs culturel, artistique et médicosocial de ces deux journées, se sont ainsi mêlé environ 25 jeunes et adultes :

- résidents du foyer de vie Suzanne Sarrasin de Bize
- résidents des foyers de vie et d'hébergement de l'APEI de Saint-Blin
- jeunes usagers de l'IME Val de Suize de Brottes
- résidents du foyer APAJH et de l'ESAT de Froncles
- usagers des foyers du Bois l'Abbesse de Saint-Dizier
- personnes en situation de handicap présentes à titre individuel

Remerciements

Ces deux journées de rencontre professionnelle autour des pratiques et artistiques et du handicap ont été mises en place grâce à la collaboration de plusieurs partenaires :

- le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont
- Arts Vivants 52
- Christine Selski, Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Haute-Marne
- le Conseil départemental de la Haute-Marne
- la DRAC Alsace Champagne-Ardenne Lorraine
- le programme Leader
- la Ville de Chaumont (Conservatoire de musique, Nouveau Relax, Les Silos)
- l'Atelier Canopé de Chaumont
- la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- l'ESPE de Chaumont
- Thierry Fromholtz, APAJH
- Camille Chittaro et Yoan Monbillard, APEI de Saint-Blin
- Sophie Canin et Marie-Christine Kacijan, IME Val de Suize de Bize
- Jean Vampouille, association Le Bois l'Abbesse de Saint-Dizier
- Véronique Simon, IME de Brottes
- la MAIF
- Caroline Gall, Comité départemental handisport 52